



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

EST, par les présentes, donné par la soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de dérogation mineure à un règlement numéro 05-10-90 relatif au zonage de l'ex-Paroisse, ci-après indiqué, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 17 mars 2026 à 19 h 30 à la salle Jean-Paul-Carières située au 281, montée Saint-Vincent.

Demande de dérogation mineure

Demande numéro DM-2026-01

Demande de dérogation mineure pour :

Immeuble : 613, chemin de la Pointe-aux-Anglais (lot 1 554 157), matricule : 5241-48-5895

Zone : RA-7

Nature : Autoriser la construction d'un nouveau bâtiment principal (habitation unifamiliale isolée) :

- Avec une **marge avant** de 16,28 mètres de la ligne avant, alors que la réglementation en vigueur exige une marge avant de 21,28 mètres;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 17 mars 2026 quant à cette demande.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 2^e jour du mois de mars 2026.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus le 2 mars 2026 concernant une demande de dérogation mineure, en l'affichant aux endroits désignés en vertu du Règlement 07-11-2023 relatif aux modalités de publication des avis publics et abrogeant le Règlement 2018-06-07.

EN FOI DE QUOI, j'ai donné ce certificat à Saint-Placide, ce 2^e jour du mois de mars 2026.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière